



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE
MAINTENANCE DU LOGICIEL MAARCHRM**

**DÉCISION N° DM-20-314
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel MAARCH RM ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société MAARCH de signer un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel MAARCH RM ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MAARCH – 11 Boulevard du Sud-Est 92000 NANTERRE représentée par son Directeur Général Monsieur Jean-Louis ERCOLANI, un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel MAARCH RM. La validité du contrat est fixée à 15 mois à compter de la notification de ce dernier.

- a) Le montant de la mise en œuvre s'élève à 12 800€ HT (douze mille huit cent euros)
- b) Le montant annuel de la maintenance s'élève à 4 500€ HT (quatre mille cinq cent euros)
- c) Les prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 22 000€ HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201209-lmc1H7942H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/12/2020
Date de Publication : 09/12/2020